



WWF

for a living planet

Un budget carbone équitable pour préserver l'avenir de notre planète

Un budget de long terme et cumulatif des émissions carbone, ou des quotas mondiaux d'émissions sont un complément nécessaire aux objectifs individuels de réduction des émissions des pays, comme par exemple les objectifs de moyen terme pour l'année 2020 qui sont en train d'être négociés en ce moment pour les pays de l'annexe 1. Alors que les objectifs intermédiaires pour lutter contre le changement climatique sont cruciaux, une trajectoire continue vers un monde zéro émission et émissions négatives dans la seconde moitié de ce siècle est également très importante.

Un budget carbone mondial définit les limites de long terme d'émissions de l'ensemble de la planète dues aux activités humaines que l'atmosphère peut absorber entre aujourd'hui et 2050. Dans le cadre de ce budget, il peut y avoir des mécanismes d'échange de droits d'émission, mais pas de compensation traditionnelle. Toutes les émissions de la planète sont plafonnées.

Critères pour un budget carbone pour préserver notre planète sur le long terme

Le budget doit remplir les critères suivants pour être ambitieux, équitable, complet et prévisible afin de gagner en terme d'acceptabilité pour les parties prenantes issues des entreprises, gouvernements et communautés affectés par le changement climatique:

1. Il doit inclure toutes les émissions de gaz à effet de serre et tous les secteurs émetteurs dans tous les pays. Du fait de l'incertitude de certaines données, on peut commencer avec les gaz et secteurs les plus importants sur lesquels les données sont facilement disponibles.
2. Le budget doit être réparti entre chaque pays ou groupement politique.
3. Il doit être fondé sur les données scientifiques pour garantir une forte probabilité de limiter le réchauffement à bien moins de 2 degrés celsius.
4. Une évaluation régulière est nécessaire pour que les nouvelles connaissances scientifiques puissent guider les révisions du budget carbone mondial.
5. Le budget doit inciter à des actions précoces par tous les secteurs afin de répondre à l'objectif d'un pic mondial suivi d'un déclin des émissions bien avant 2020.
6. Les périodes de budget fixé, en particuliers 1990 - 2050 et 2010 - 2050 doivent être conformes à une réduction des émissions d'au moins 80% inférieures au niveau de 1990 d'ici 2050.
7. Les budgets carbone de plus long terme, jusque 2100 peuvent être ajoutés pour indiquer la trajectoire vers des émissions négatives mais ne doivent pas remplacer un budget intermédiaire pour la période allant jusqu'à 2050.
8. Les allocations du budget carbone aux pays doivent suivre strictement les principes d'équité. Les propositions du WWF pour un ensemble de tels principes sont listées ci-dessous.

Il doit être clairement précisé que tout budget carbone nationale de long terme basé sur l'équité n'est pas la même chose que l'orientation de décarbonisation purement domestique. Il décrit les quotas nationaux d'émission basés sur de critères d'équité comme proposé ci-dessus. Pour les nations riches et à forte émission par habitant, les quotas nationaux incluront une quantité conséquente de réductions d'émissions financées dans les pays en développement. De ce fait, on peut parler d'un double objectif pour les nations riches, qui doivent être atteint à travers des actions domestiques et le financement de la réduction des émissions dans d'autres pays.

Les quotas d'émissions pour les pays en développement décrivent leur "droit d'émettre". Les financements issus des pays industrialisés devraient les aider à rester en dessous de leurs quotas spécifiques. Toute incertitude avec des bases «BAU» - celles-ci pouvant en effet fluctuer ou être contradictoires en particulier pour les pays en développement-, et toute modification de texte sur des compensations non additionnelles, comme elles existent avec les pratiques de Mécanisme de Développement Propre actuels seront résolues, car le budget carbone général mondial sera fixé et basé sur des critères solides.

Principes généraux d'équité selon le WWF *WWF's general equity principles*

- *Droit à la survie*, notamment des pays et communautés les plus vulnérables (Petits Etats Insulaires en Développement, Pays les Moins Avancés, et pays d'Afrique sujets aux sécheresses et inondations): la survie des pays, communautés, espèces et écosystèmes les plus vulnérables sera un critère essentiel à partir duquel nous mesurerons le succès de tout accord sur le climat.
- *Des objectifs basés sur des données scientifiques*: le changement mondial de température doit être limité à la hauteur des recommandations scientifiques pour garantir la survie des nations, communautés, espèces et eco-systèmes les plus vulnérables.
- *Droit au développement durable et erradication de la pauvreté*: Le droit de tout pays au développement durable doit également être reconnu. Les actions menées doivent promouvoir la réduction de la pauvreté et ne pas compromettre un développement durable. Cependant, alors que nombreux pays en développement ont défendu haut et fort leur droit au développement, il est important, pour un groupe de pays plus petits et plus vulnérables (c'est à dire les Petits Etats Insulaires en Développement), que l'espace laissé pour le développement dans un pays ne se fasse pas au détriment d'une action rapide – ce qui pourrait du coup conduire à menacer la survie d'autres pays.
- *Vivre dans les limites du budget carbone mondial*: le budget carbone mondial annuel, de toutes les sources de gaz à effet de serre en 2020 ne doit pas dépasser 36.1Gt équivalent CO₂, et doit être réduit à 7,2 Gt équivalent CO₂ d'ici 2050 (une réduction de 80% par rapport au niveau de 1990). Toute émission issue de la déforestation devra être stoppée d'ici 2020.
- *Trajectoire des émissions*: comme critère pour garantir la survie des nations, communautés espèces et écosystèmes les plus vulnérables de la planète, le WWF demande:

- Les pays industrialisés doivent montrer l'exemple, et réduire leurs émissions nationales en tant qu'ensemble d'au moins 40% d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990, avec la majorité (30 à 40%) des réductions d'émissions effectuées au niveau domestique.
- Les pays en développement en tant qu'ensemble doivent réduire leurs émissions d'au moins 30% d'ici 2020 par rapport au scénario "laisser faire" (ou BAU pour "Business As Usual"), avec les incitations et le soutien mesurable, évaluable et vérifiable (ou MRV pour "measurable, Reportable and verifiable") nécessaires de la part des pays industrialisés dans les domaines de la finance et de la technologie. Cela serait atteint grâce à des actions nationales appropriées et pourrait être fait à un niveau sectoriel, et inclure des objectifs concernant la REDD (Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts, les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.
- Les émissions mondiales doivent être réduites d'au moins 80% d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990
- *Différentiation contre séquençage*: Bien que les pays industrialisés (Annexe 1 doivent montrer l'exemple, nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre que d'autres pays émetteurs majeurs passent à l'action, sans quoi nous raterons notre 'objectif survie'. Tous les émetteurs majeurs doivent agir.
- *Responsabilité historique*: les pays de l'annexe 1 doivent faire être meneur pour les actions de lutte contre le changement climatique. Ils doivent contribuer à ce que la confiance s'installe entre pays en honorant leurs engagement actuels, en acceptant des réductions et actions bien plus importantes et en assurant un soutien aux pays en développement pour leurs actions nationales, qui soit mesurable, évaluable et vérifiable.
- *Nouveaux pays industrialisés et pays en développement avancés*: Parmi le groupe des pays en développement, certains doivent faire davantage que les autres.
 - Les Nouveaux pays industrialisés (NPI) doivent adopter des objectifs légalement contraignants.
 - Les pays en développement avancés doivent engager leur part équitable d'action.
- *Responsabilité et capacité*: le WWF reconnaît le principe général du cadre du "Greenhouse Development Rights" (GDR), c'est à dire une répartition des efforts fondée sur le droit au développement. Cela signifie: :
 - Reconnaissance de la responsabilité historique
 - Les actions prises sont basées sur la capacité à payer

A préciser cependant:

- α) Responsabilité Historique: pour des raisons de disponibilité de données, nous acceptons de travailler à partir des niveaux de 1990 pour la répartition des réductions d'émissions, cela permet de fixer un point de départ pour la responsabilité qui correspond au moment où les dangers du réchauffement climatique se sont avérés évidents.
- β) Capacité à payer: les contributions financières pour l'adaptation peuvent être basées sur une responsabilité historique plus ancienne que 1990. Alors que l'approche "GDR" (Greenhouse Development Right) est basée sur la capacité individuelle, le WWF utilise une approche nationale, et propose l'indicateur de 20 000 US\$ comme seuil pour les nations pour adopter des objectifs.
- *Coût de l'action contre coût de l'inaction*: Lorsque l'on évalue le coût de l'action climatique, il faut en considérer le coût véritable et total (comme pour celui de l'inaction).
 - Mitigation: Il ne faut pas seulement considérer les coûts économiques immédiats de la mitigation, mais également les coûts et bénéfices plus larges en terme social et environnemental des actions de mitigation (par exemple, rendre une centrale à carbon superflue grâce à des mesures d'efficacité énergétique peut impliquer des coûts d'investissement dans certains secteurs de l'économie, mais produira des économies d'énergie- et donc de coût- dans d'autres secteurs, et pourra permettre des économies en terme de service de santé du fait de la réduction des niveaux de pollution de l'air). Il est également important de regarder au-delà du coût de l'action en prenant en compte le véritable coût de l'inaction (par exemple, les impacts du changement climatique, la disparition de cultures, langues et nations).
 - Adaptation: les coûts sociaux et culturels doivent également être pris en compte dans une analyse coût-bénéfice complète.
- *Résultats*: tout accord final sur le climat doit être légalement contraignant internationalement par nature, à la fois en terme de réduction des émissions et en terme de soutien mesurable, évaluables, et vérifiables pour le financement, la technologie et le renforcement de capacité pour les pays en développement, notamment le financement et l'adaptation.